



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERAC
SÉANCE DU 22 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers	15	Date de convocation	15/07/2025
En exercice	14	Date de la séance	22/07/2025
Présents	9	Heure de la séance	18H00
Votants	11	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal de Verac
Quorum	8	Président de séance	Dominique BEC

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIR A
BEC Dominique	X		
MAUBERT-SBILE Karine	X		
MALARET Stéphane	X		
LIPPS Pascal	X		
GISTAIN Marie-Angèle	X		
CANO-DUMONT Geneviève		X	
CATALOGNA Magali		X	BEC Dominique
CASTREC Yves	X		
GUERIN Evelyne	X		
HAGUENIN Mélanie		X	MAUBERT-SBILE Karine
HAUCHARD Béatrice	X		
LENE Luc		X	
LEON Frédéric	X		
REBEL Cyril		X	

Yves CASTREC est désigné secrétaire de séance.

N° 2025/18-2207- Délibération portant sur la demande de subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la renaturation des cours d'écoles

Monsieur le Maire informe que le programme de réhabilitation du groupe scolaire fait partie du périmètre du dispositif Villages d'Avenir et que les travaux répondant aux critères de rénovation énergétique fixés par L'État peuvent être subventionnés à hauteur de 80 % maximum (tous co-financeurs confondus) sans plafond de dépenses.

Le programme de réhabilitation du groupe scolaire est ambitieux prévoyant une restructuration des locaux, une rénovation énergétique, la dés-imperméabilisation et renaturation des cours d'écoles. Il répond aux attentes de ce dispositif d'aide financière.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide pour les travaux de dés-imperméabilisation et renaturation des cours d'écoles. Il précise que ce dispositif prend en compte uniquement les travaux.

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC
Travaux VRD de dés-imperméabilisation et remodellement des cours	72 602,19 €	87 122,63€
Maîtrise d'oeuvre associée à la renaturation de l'existant	22 512,53 €	27 015,03 €
Travaux de paysage liés à la création d'une cour Oasis	163 625,83 €	196 351,00 €
TOTAL	258 740,55 €	310 488,66€

FINANCEURS	MONTANT TTC
ETAT - FONDS VERT (40%)	103 496,22 €
AGENCE EAU ADOUR GARONNE (50 % uniquement sur la part des travaux)	118 114,00 €
COMMUNE	88 878,44 €
TOTAL	310 488,66 €

DÉCISION

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, :

- APPROUVE la demande d'aide financière auprès de l'Agence Eau Adour Garonne ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à cette demande de subvention.

VOTE : CONTRE 0

ABSTENTION 0

POUR 11

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré le 22 juillet 2025

Le Maire,
Dominique BEC



A Verac, le 31 juillet 2025
Pour copie conforme,

Yves CASTREC
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 01/08/2025

Reçu en préfecture le 01/08/2025

Publié le

ID : 033-213305428-20250722-2025182207-DE

